

ATTESTATION D'ASSURANCE

(Modèle conforme à l'arrêté du 15 juillet 2003)

« Libéral, société d'architecture »

La société d'assurance :
..... atteste avoir délivré à :

Architecte / Agrée en architecture /
Détenteur de récépissé

Nom :

Prénom :

Qualité :

Adresse :

Numéro d'inscription à l'Ordre :

Société d'architecture

Dénomination sociale :

Adresse :

Numéro d'inscription à l'Ordre :

Une police numéro couvrant la
responsabilité qui peut être engagée à raison des actes qu'il / elle accomplit à titre professionnel ou des actes
de ses préposés pour l'année

Cette police, actuellement en vigueur, satisfait aux obligations édictées par la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur
l'architecture et par la loi n°78-12 du 4 janvier 1978 relative à la responsabilité et à l'assurance dans le
domaine de la construction.

Elle est conforme aux exigences de l'article 16 de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture ainsi qu'aux
clauses types énoncées à l'annexe I de l'article A.243-1 du Code des assurances.

La présente attestation ne peut engager la société d'assurance au-delà des conditions et limites du contrat
auquel elle se réfère.

Fait à le

La Société d'assurance